

FORUM : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

SESSION : Préserver les mers et océans des pollutions marines

SOU MIS PAR : République de Sierra Leone

La délégation de la République de Sierra Leone

Réaffirmant l'engagement de la Sierra Leone envers les principes de préservation et de protection de l'environnement,

Conscient de l'évolution de la menace que représentent les déchets sur la vie marine, l'environnement terrestre et la santé humaine mis en évidence par l'étude *Pollution to Solution* en octobre 2021,

Alarmée par les conséquences pour la vie marine et les impacts directs sur la biodiversité comme: les risques d'étouffement, de perforation du tube digestif, de toxicité et de famine,

Constatant avec une vive préoccupation, l'impact du plastique sur le climat, depuis de nombreuses années, responsable en grande partie de la production de gaz à effet de serre,

Se déclarant préoccupée par l'impact de la pollution sur les sociétés humaines, telle que la pollution des sources d'eau entraînant de potentiels risques médicaux sur le corps humain,

Rappelant l'impact néfaste sur le tourisme, comme les conséquences majeurs sur l'économies des containers dérivant qui ont des effets sur la qualité de la pêche et représentent un danger supplémentaire pour la navigation,

Rendant hommage à l'implication de tous les pays membres de traités visant à protéger les espaces maritimes des déchets et incitant les pays non impliqués à rejoindre les accords,

Reconnaissant l'urgence de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion des déchets marins, conformément au Partenariat mondial sur les déchets marins (GPML) mis en oeuvre en juin 2012, en vue de garantir un environnement sûr et durable,

Affirmant l'importance de la recherche, à l'image du GESAMP ou encore de l'organisation maritime internationale (OMI) pour évaluer la situation actuelle et proposer des recommandations pour les futures mesures afin de réduire tous types de déchets,

Affirme son soutien au programme d'action mondial contre la pollution du milieu marin, contre la pollution liée aux activités terrestre (GPA), complété en 2012 par le Partenariat mondial sur les déchets marins (GPML),

Soutient la 4e ANUE (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement) ainsi que la résolution 5/14 de mars 2022 adoptant comme résolution de « Lutter contre la pollution par les produits en plastique à usage unique », lutter contre les « Déchets plastiques et micro plastiques dans le milieu marin »,

Propose les mesures suivantes pour renforcer la gestions des déchets marins au niveau international :

1. *Encourage* la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) à interdire le rejet en mer de tous types de déchets sans exception par les navires ;
2. *Propose* la prise en considération sérieuse d'une aide économique s'adressant aux pays en développements les plus polluants dans l'objectif se tourner vers des matériaux moins polluants
 - a) utiliser des matières recyclées
 - b) se tourner vers le verre caractérisé comme recyclable à vie
 - c) privilégier les matières biodégradables plutôt que le plastique ;
3. *Invite* toutes organisations non gouvernementale (ONG) à participer activement à la sensibilisation des impacts des déchets sur les espaces maritimes
 - a) dans le domaine scolaire
 - b) dans le domaine civil
 - c) dans les entreprises ;
4. *Recommande* d'engager tous les acteurs pour atteindre l'économie circulaire et prévenir la création des déchets en amont ;
5. *Demande* de limiter les quantités de marchandises qui représentent de futurs déchets problématiques ou inutiles sur les plus gros navires afin de prévenir les risques de pollution en cas de naufrage
 - a) privilégié les portes conteneurs de 4e ou 5e générations
 - b) contrôle régulier des EPV déclaré pour limiter la surcharge des portes conteneurs.